



Entreprises

Responsabilité civile

L'assurance indispensable

La souscription à une assurance responsabilité civile est obligatoire pour toute activité réglementée. Cette police peut être engagée pour diverses raisons notamment vos produits, vos services ou vos métiers dans le cadre d'un dommage corporel, matériel ou immatériel causé à des clients, des salariés ou à des tiers. Elle couvre les préjudices résultants d'une faute involontaire en lien avec la prestation ou la vente effectuée.

Nos solutions



Liées à vos activités

- RC professionnelle
- RC décennale
- RC exploitation
- RC produit
- RC des dirigeants
- RC liée aux rapports sociaux
- RC "Atteinte à l'environnement"



Liées à vos obligations

- RC professionnelle dédiée aux professions médicales, du droit, de l'immobilier, de la finance, du tourisme
- Mise en place de garanties financières



Indemnisation

- Règlement des sinistres par des gestionnaires spécialisés
- Désignation d'experts et suivi des expertises
- Reporting réguliers sur le suivi des sinistres

Groupe SATEC – Immeuble Le Hub – 4 place du 8 mai 1945 – CS 90168 – 92532 Levallois-Perret Cedex. Téléphone : 01 42 80 15 03. SAS de courtage d'assurances, conseiller en investissement financier, courtier en opération de banque et services de paiement, au capital social de 36 344 931,66 euros indirectement détenu à plus de 10% par AXA France IARD qui représente également l'entreprise d'assurance visée à l'alinéa II de l'article R521-1 du Code des assurances. RCS Nanterre 784 395 725 – Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07 000 665 – Site ORIAS : www.orias.fr. Soumis au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 et à l'Autorité des Marchés Financiers pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier, 17 Place de la Bourse, 75002 PARIS. TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725.